PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 février 2012

L'an deux mille douze, le deux février à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

MM. ALISSE, JOST, CHEVY, Adjoints au Maire, Mmes BERGANTZ, BUCHER, DAVID, FEUVRIER, MM. MAGNE, MUESSER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme RIBAULT représentée par Monsieur JOST

Etaient absents:

Mmes BINDER, DORMOIS, MM. DA SILVA, LEGAY, MOREL, VANDEWALLE

Secrétaire : Monsieur ALISSE

ORDRE DU JOUR:

> Désignation d'un secrétaire de séance

- > SIRYAE : service de l'eau potable, rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010
- Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : convention relative aux installations de Bidons Sans Frontières dans le cadre du Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette
- Désignation des délégués de la commune au sein des commissions thématiques du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie : demande de la subvention complémentaire au Conseil Général
- Programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie : demande de subvention au conseil général
- Aménagement de la sente des Layes : demande de subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Agence Locale de l'Energie et du Climat : signature d'une convention conseil en énergie partagée
- Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics : demande de subvention au Conseil Général
- Aménagement de la salle de Girouard : demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) programmation 2012
- Acquisition d'un terrain : demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) programmation 2012
- Travaux de réfection de la toiture de l'école des Sources : demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) programmation 2012
- Enfouissement des réseaux Route de Maison Blanche : demande de subvention au Conseil Général
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le guorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard ALISSE est désigné secrétaire de séance.

2012-1- SIRYAE : SERVICE DE L'EAU POTABLE, RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - ANNEE 2010

Le rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE) pour l'année 2010 est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel du délégataire (SAUR) du service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE) pour l'année 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable du SIRYAE pour l'année 2010.

2012-2- PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE : CONVENTION RELATIVE AUX INSTALLATIONS DE BIDONS SANS FRONTIERES DANS LE CADRE DU PLAN PAYSAGE ET BIODIVERSITE DES VALLEES DE L'YVETTE

Madame GRIGNON présente la convention relative aux installations de Bidons Sans Frontières dans le cadre du Plan Paysage et biodiversité des Vallées de l'Yvette.

« Bidons Sans frontières » s'engage à réaliser des installations composés d'alignements de bidons de lait sur les communes de Lévis saint Nom, Dampierre en Yvelines et Saint Rémy lès Chevreuse. Ces installations seront réalisées dans le cadre de la restitution grand public de l'étude menée par le Parc et intitulée Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette (PPB). Elles entreront en dialogue avec les enjeux définis par le PPB sur chacun des sites concernés. Cette manifestation aura lieu le week-end des 5 et 6 mai 2012. La commune s'engage à verser à Bidons Sans Frontières, en contrepartie de leur prestation, le somme de 351,67 euros de frais artistiques.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative aux installations de Bidons Sans Frontières dans le cadre du Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative aux installations de Bidons Sans Frontières dans le cadre du Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette,

AUTORISE le maire à signer ladite convention,

DIT que le montant de la dépense sera prévu au budget primitif 2012.

2012-3- PARC NATUREL REGIONAL: DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS DE TRAVAIL THEMATIQUES

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide:

ARTICLE UNIQUE:

Le Conseil municipal souhaite être représenté dans les 8 commissions de travail thématiques suivante(s) :

- Agriculture, forêt
- Architecture, Urbanisme et Paysage
- Biodiversité et environnement
- Communication et animation
- Education à l'environnement et au territoire
- Patrimoine et culture
- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables
- Développement économique et énergie

Le Conseil municipal désigne :

- Mme Anne GRIGNON pour participer à la commission Agriculture, forêt
- M. Bernard ALISSE pour participer à la commission Architecture, Urbanisme et Paysage
- M. Stéphane JOST pour participer à la commission Communication et animation

- Mme Anne BERGANTZ pour participer à la commission Education à l'environnement et au territoire
- M. Yves MAGNE pour participer à la commission Patrimoine et culture
- M. Bernard ALISSE pour participer à la commission Tourisme, liaisons douces, déplacements durables
- M. Alain MUESSER pour participer à la commission Développement économique et énergie

2012-4- PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2009-2010-2011 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE : DEMANDE DE LA SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL GENERAL

Madame le Maire rappelle que la commune a la possibilité de solliciter du Conseil Général une aide complémentaire de 40 % au titre du programme départemental triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et présente les projets de travaux sur la commune.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la possibilité de solliciter du Conseil Général une aide complémentaire de 40 % au titre du programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Général l'aide complémentaire de 40 % au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 48 888 euros hors taxes soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 69 840 Euros hors taxes.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

AUTORISE le maire à signer les pièces s'y rapportant.

Madame GRIGNON et Monsieur CHEVY présentent les projets de travaux voirie pour lesquels le programme triennal du Conseil Général sera sollicité.

2012-5- PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2012-2013-2014 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Madame le Maire précise que le Conseil Général a adopté un nouveau programme départemental triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et présente les projets de travaux sur la commune.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Général a adopté un nouveau programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 122 220 euros hors taxes soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 174 600 Euros hors taxes.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans la fiche d'identification annexée à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

AUTORISE le maire à signer les pièces s'y rapportant.

2012-6- AMENAGEMENT DE LA SENTE DES LAYES : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL

Monsieur ALISSE expose au conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la Sente des Layes sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à hauteur de 80 %. Ce chemin, d'une longueur d'environ 150 ml fait partie des parcours du PNR. Le projet d'aménagement consiste à restaurer la sente le long du plateau d'évolution sur 2,5 mètres de large, mettre en place un pont franchissant l'Yvette et traiter sur 40 mètres la partie marécageuse après la rivière.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation des travaux pour l'aménagement de la Sente des Layes qui s'élève à 38 120 euros HT soit 45 591,52 euros TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux d'aménagement de la Sente des Layes qui s'élève à 38 120 euros HT soit 45 591,52 euros TTC,

DECIDE de solliciter du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention au taux maximum pour les travaux d'aménagement de la Sente des Layes,

DIT que la part non subventionnée sera à la charge de la commune, **DIT** que le montant de la dépense sera prévu au budget primitif 2012.

2012-7- AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Madame GRIGNON rappelle que la convention de Conseil en Energie Partagée conclue avec L'Agence Locale de Maîtrise de l'Energie (ALME) de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2009 est arrivée à expiration le 31 décembre 2012. Il est proposé reconduire cette convention pour une nouvelle durée de trois années. L'ALME, devenue l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), a notamment pour mission d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et propose en partenariat avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse à ses collectivités adhérentes un service appelé Conseil en Energie Partagée dont l'objectif majeur est de révéler aux élus les économies potentielles, puis de les accompagner dans les actions à mener.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative au Conseil en Energie Partagée (CEP)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative au Conseil en Energie Partagée, **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

2012-8- TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Madame le maire présente le programme de travaux que la commune souhaite réaliser sur ses bâtiments publics afin de réduire les consommations énergétiques suite aux préconisations de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), dans le cadre du conseil en énergie partagée, et aux rapports d'analyse du COSTIC. Il est ainsi prévu divers travaux à l'école pour améliorer le système de chauffage (7 730 euros HT)

et renforcer l'isolation de la toiture (16 980 euros HT) ainsi qu'à la salle polyvalente pour améliorer le système de chauffage avec l'installation d'une ventilation double flux (22 000 euros HT).

Il est précisé que le Conseil Général a adopté un nouveau programme de subvention d'amélioration des performances énergétiques au titre duquel sont éligibles les travaux d'investissements sur les bâtiments publics concourant à la réduction de la consommation énergétique. Le taux de la subvention est de 50 % pour un plafond de dépenses de 50 000 euros HT par an.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme de travaux visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics pour un montant total de 46 710 euros HT,

Vu le programme départemental de subvention d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics pour un montant total de 46 710 euros HT,

SOLLICITE du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics d'un montant de 23 355 euros représentant 50 % du montant HT des travaux.

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget communal, exercice 2012, article 2313 section d'investissement.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

2012-9- AMENAGEMENT DE LA SALLE DE GIROUARD : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) PROGRAMMATION 2012

Le maire présente le projet d'aménagement de la salle de Girouard dont le cout prévisionnel des travaux s'élève à 100 000 euros HT (86 500 euros HT pour la part travaux et 13 500 euros HT pour la part honoraires et couts annexes) soit 119 600 euros ttc. Ces travaux entrent dans l'une des catégories éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avant-projet d'aménagement de la salle de Girouard qui s'élève à 100 000 € HT soit 119 600 euros TTC,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'aménagement de la salle de Girouard,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2012 – circulaire préfectorale n° 2163 du 16 décembre 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 500 000 euros pour la catégorie n°3 maintien des services publics en milieu rural,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet d'aménagement de la salle de Girouard pour un montant de 100 000 euros HT soit 119 600 euros TTC,

DECIDE de présenter, en ordre de priorité n°1, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2012,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 30 000 euros de subvention au titre de la D.E.T.R. (30 % du HT)
- Autofinancement sur le budget communal de la part non subventionnée, soit 89 600 euros dont 19 600 euros de TVA.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2313 section d'investissement, **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2012-10- ACQUISITION D'UN TERRAIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) PROGRAMMATION 2012

Le maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain constructible au droit du groupe scolaire dont l'estimation s'élève à 62 000 euros. Cette parcelle permettrait la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir les enfants de la garderie et du centre de loisirs. L'acquisition de ce terrain entre dans l'une des catégories éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain constructible au droit du groupe scolaire pour un montant de 62 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain constructible au droit du groupe scolaire,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2012 – circulaire préfectorale n° 2163 du 16 décembre 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 500 000 euros pour la catégorie n°3 maintien des services publics en milieu rural,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain constructible au droit du groupe scolaire pour un montant de 62 000 euros,

DECIDE de présenter, en ordre de priorité n°2, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2012,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 18 600 euros de subvention au titre de la D.E.T.R.
- Autofinancement sur le budget communal de la part non subventionnée, soit 43 400 euros

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2111 section d'investissement, **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2012-11- TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE DES SOURCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) PROGRAMMATION 2012

Le maire présente le projet de travaux de réfection de la toiture de l'école des sources dont le cout prévisionnel des travaux s'élève à 62 883 euros HT soit 75 208,06 euros ttc. Ces travaux entrent dans l'une des catégories éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le devis des travaux de réfection de la toiture de l'école des Sources qui s'élève à 62 883 € HT soit 75 208,06 euros TTC,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux de réfection de la toiture de l'école des Sources.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2012 – circulaire préfectorale n° 2163 du 16 décembre 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 500 000 euros pour la catégorie n°3 maintien des services publics en milieu rural,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet des travaux de réfection de la toiture de l'école des Sources pour un montant de 62 883 euros HT soit 75 208,06 euros TTC,

DECIDE de présenter, en ordre de priorité n°3, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2012,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 18 864,90 euros de subvention au titre de la D.E.T.R. (30 % du HT)
- Autofinancement sur le budget communal de la part non subventionnée, soit 56 343,16 euros dont 12 325,06 euros de TVA,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2313 section d'investissement, **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2012-12- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS ROUTE DE MAISON BLANCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le maire présente le projet d'enfouissement des réseaux route de maison blanche (de la rue de la Gripière à l'impasse du Bel Air) et précise que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil General, ERDF et France Télécom. Elle présente le dossier de demande de subvention et invite le conseil municipal à l'examiner.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avant-projet d'enfouissement des réseaux Route de Maison Blanche.

Vu le programme départemental de subvention d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications concernant la rue suivante :

Route de Maison Blanche (de la rue de la Gripière à l'impasse du bel Air)

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles pour ces travaux auprès du Conseil Général, d'ERDF – autorité concédante et de France Télécom.

S'ENGAGE à assurer le financement du programme de travaux précité s'élevant à un montant total de 156 681,26 euros HT et la TVA correspondante,

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget communal, exercices 2012 et suivants, article 2315 section d'investissement,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 6 mars 2012.

Les membres du Conseil font un point sur l'avancement de l'étude centralité d'Yvette. La mission du prestataire s'est achevée avec le rendu du scénario finalisé.

La tranche nord de travaux fera l'objet d'un contrat rural. Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancée afin d'attribuer le marché au mois de juin. Les commissions enfance éducation et culture animation seront préalablement réunies.

La tranche sud nécessite un travail d'analyse complémentaire et une commission urbanisme sera organisée pour étudier les suites à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Affiché le 6 février 2012